



PROCÈS-VERBAL

Rencontre à l'hôtel de ville de Champlain
Le 19 mai 2026 à 16 h

Présents

- Président **Sébastien Marchand**, Champlain (Municipalité locale)
- Secrétaire **Clélia Chouhani** Conseil régional de l'environnement Mauricie (Organisme voué à l'environnement)
- **Alain Bouffard**, MRC des Chenaux (MRC)
- **Isabelle Lévesque**, citoyenne (Représentante des citoyens)
- **Stéphane Comtois**, Énercycle (Exploitant)
- **Hermann Goundalé**, Diana Food (Organisme local)

Invités

- **Julie Bourassa**, Énercycle
- **François Gordon**, Matrec (Opérateur)

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président ouvre la séance en constatant le quorum et en souhaitant la bienvenue aux membres.

2. CONFIRMATION DU MANDAT POUR LE SECRÉTARIAT

Mme Chouhani, conseillère en économie circulaire au Conseil régional de l'environnement Mauricie, reprend le mandat de secrétariat et remplace ainsi Mme Daneau pour les prochains comités de vigilance.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Lévesque souhaite ajouter plusieurs points en Varia, ajouts de:
12.2 Signalement des odeurs
12.3 Fréquence des collectes et sensibilisation de la population locale

L'ordre du jour est proposé par M. Comtois et appuyé par Mme Levesque.

Adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Mme Bourassa signale une coquille dans la date au point 4: la date doit être remplacée le 20 mai 2025. Mme Chouhani s'occupe du suivi.

Question de Mme Lévesque: Comment est-ce que le coût de 1.98\$/ tonne est établi pour la fermeture?

Réponse de M.Comtois: Tous les cinq ans il est recalculé en fonction des coûts actuels.

Question de Mme Lévesque: Est-ce que les coûts actuels impliquent la restauration?

Réponse de M.Comtois: Oui, il y a une liste des coûts qui est réalisée, pour se faire la firme externe prend le montant en fiducie. Et ils refont le calcul. C'est à ce moment-là qu'ils établissent le coût de la tonne.

M.Comtois ajoute que sur le site de Saint-Étienne des Grès, même s' ils ne sont pas soumis à un décret, ils font tout de même le calcul.

Le procès-verbal est proposé par Mme Lévesque et appuyé par M.Bouffard.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Un suivi était prévu:

Plan des mesures d'urgence : *planifier les rencontres pertinentes avec le préventionniste de la MRC des Chenaux et les directeurs d'incendies des municipalités voisines du LET.*

Responsable : *François Gordon et Sébastien Marchand*

M.Gordon indique que la présentation n'a pas encore été faite dû à plusieurs urgences personnelles. Il précise que ce n'est qu'une question de temps et que dans les prochaines semaines, cela devrait être fait. C'est un enjeu important que le gestionnaire souhaite traiter.

Mme Lévesque précise que c'est un devoir de sécurité publique des MRC et aussi une responsabilité de la municipalité et qu'elle doit être aussi impliquée.

M.Bouffard et M. Marchand indiquent qu'ils vont pouvoir accélérer la démarche car ils ont une rencontre qui est déjà prévue le lendemain avec la municipalité de Champlain et les MRC, soit le 20 mai 2026. Ils vont présenter l'intention de M.Gordon de présenter le plan des mesures d'urgences.

6. DÉPÔT ET SUIVIS DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Aucun avis de non-conformité environnementale n'a été émis.

Avis de non-conformité municipale:

L'empreinte actuelle de la largeur des entrées charretières est de 21 mètres. La permission municipale est de 10 mètres. Une demande de permis municipal est actuellement en cours.

M.Gordon précise notamment qu'il a besoin de 3 mètres supplémentaires. Il va faire une demande de dérogation au comité consultatif d'urbanisme le 19 juin 2026.

Une demande à la ville va également être envoyée pour la signalisation afin de respecter les règles de sécurité publique et de règlement municipal.

7. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉES



M.Gordon précise la carte imprimée aux membres du Comité.

Cellule B et de la cellule dédiée aux fines de CRD¹ pour le projet-pilote : fermeture et recouvrement faite. Le recouvrement complet est terminé. L'ensemencement est également fait.

Excavation en cours:

- **Cellules MR1 et MR2** : effectuées. Actuellement le remplissage est au niveau du sol.
- **Cellules MR3 et MR4**: ouverture à moitié. Il est prévu de compléter l'excavation pour les deux cellules en 2027, probablement pendant l'hiver pour la stabilisation de l'argile.
- **Cellule F1 de fines de CRD** : l'enfouissement a débuté en octobre 2025, actuellement la cellule est remplie à la moitié de sa capacité.
- **Cellule F3 de fines de CRD** : a commencé à ouvrir la cellule, actuellement est au stade de l'argile. M.Gordon précise qu' il a un besoin de la cellule pour le mois de juillet 2026.

Bureaux administratifs : situés à côté du garage municipal, ils vont être officiellement prêts à la mi-juin 2026 avec une nouvelle entrée fonctionnelle.

Autre travaux:

- Construction d'une berme avec une plantation d'arbres le long du rang Sainte-Marie, de l'entreprise Symrise jusqu'à l'entrée présente de Matrec. L'idée est de cacher le site car il va être très haut. Suite à une consultation avec la firme Tetratrec, il a été décidé de faire une berme. Le choix est une plantation d'arbres à pousses rapides.

Autres informations:

M.Gordon a offert de l'argile à un agriculteur qui en a ensuite fait la publicité. M.Gordon a reçu par la suite des demandes du MAPAQ afin de vérifier les données de qualité de l'argile. Le MAPAQ a demandé la consultation obligatoire d'un agronome pour l'utilisation de l'argile du site. Les agriculteurs ont des agronomes en vertu de leur Plan Agroenvironnemental de Fertilisation (PAEF).

8. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

	Résultat annuel 2025	Résultat en date du 18 mai 2026	Projeté pour 2026	Max. autorisé
Matières résiduelles	89 162 t	31 277.51 t	135 000 t	150 000 t
Fines de CRD	75 153 t	26 971.09 t	85 000 t	100 000 t

Pour les fines de CRD, le permis du ministère de l'Environnement autorise jusqu'à un maximum de 100 000 t pour l'année. Si le site reçoit moins de fines que prévu, l'opérateur peut prendre l'équivalent du volume non utilisé pour recevoir plus de matière résiduelle dans les autres cellules. Mais l'inverse n'est pas permis.

¹ Les fines de CRD font référence aux particules fines des résidus de la construction, rénovation et démolition (CRD).

9. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Aucune plainte n'a été reçue.

Mme Lévesque: J'ai été sur le site d'Énercycle et je n'ai pas eu accès au registre de plaintes d'odeurs: comment fait-on pour déposer une plainte?

M.Comtois: Il faut aller sur le site de Matrec.

Mme Lévesque: Il faudrait donner plus d'accès aux plaintes des odeurs, actuellement ce n'est pas adéquat ni clair.

M.Gordon propose de s'occuper de faire un suivi et de faciliter l'accès au registre des plaintes.

10.SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Tous les suivis sont faits et transmis au MELCCFP. Aucun point n'est en dépassement.

11.ACTUALITÉS

- **Information, sensibilisation et éducation:**

Mme Lévesque a constaté sur les réseaux sociaux qu' il y a un enjeu sur la fréquence des collectes ainsi que l'éducation des citoyen.nes qui est insuffisant. Elle souhaite avoir des actions plus ciblées en 2027, par exemple être présents aux fêtes de famille afin de sensibiliser la population locale.

M. Comtois: Les outils et la mise en œuvre d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) est un mandat d'Énercycle. Les mesures d'ISÉ sont en continu dans la région dont actuellement sur un mandat auprès des commissions scolaires.

- **Accès à l'argile:**

Mme Levesque: Concernant l'argile, des personnes se sont plaints de ne pas avoir été mis au courant.

M.Gordon: Nous allons aviser Monsieur Gendron de la MRC des Chenaux à chaque fois que l'on va ouvrir la donation de notre argile.

12.VARIA

12.1 Renouvellement de mandats prévues en 2026

Mme Chouhani présente le tableau imprimé de représentation des mandats du Comité et précise que trois mandats sont à renouveler en 2026:

- celui du siège citoyen (Mme Lévesque),
- celui du secrétariat Environnement Mauricie (Mme Chouhani),
- et celui de l'organisme local Diana Food (M. Goundalé).

Mme Chouhani va faire le suivi concernant la procédure d'élection à suivre à M.Comtois. Elle sera ajoutée à la prochaine rencontre du Comité.

12.2 Signalement des odeurs

Ce point a été discuté au point 9.

12.3 Fréquence des collectes et sensibilisation de la population locale

Ce point a été discuté au point 11.

13. PROCHAINE RENCONTRE

Le mardi 20 octobre 2026 à 15h45 sur le site de Matrec dans les nouveaux bureaux.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

Proposé par Mme Lévesque et adopté par M.Comtois.

NON-ADOPTÉ

Mme Clélia Chouhani, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

Tableau de suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
20 mai 2025	<p>Procès-verbal du 20 mai 2025: Modifier la date au point 4. par 20 mai 2025 et transmettre les modifications au comité et au ministère.</p> <p>Responsable: Clélia Chouhani</p>	Fait
19 mai 2026	<p>Plan des mesures d'urgence : réaliser les rencontres pertinentes avec le capitaine des pompiers de Champlain, la municipalité de Champlain, le préventionniste de la MRC des Chenaux et les directeurs d'incendies des municipalités voisines du LET.</p> <p>Responsables : François Gordon et Sébastien Marchand</p>	
19 mai 2026	<p>Registre des plaintes: Assurer un accès adéquat et clair pour les citoyens sur l'accès au registre des plaintes dont les odeurs</p> <p>Responsable : François Gordon</p>	
19 mai 2026	<p>Suivi des mandats: Faire le suivi sur la procédure à suivre pour l'élection des membres du comité dont les mandats arrivent à échéance, et prévoir les nouvelles élections.</p> <p>Responsables: Clélia Chouhani et Stéphane Comtois</p>	